



15ème législature

Question N° : 29749	De M. Damien Pichereau (La République en Marche - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Affection longue durée et accès à l'information	Analyse > Affection longue durée et accès à l'information.
Question publiée au JO le : 26/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le déficit d'information rapporté par de nombreuses personnes en affection longue durée (ALD). Plus de 15 % de la population est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie pour des soins en lien avec leur pathologie, et la part de la population atteinte par les maladies chroniques ne cesse d'augmenter. De nombreuses aides sont pourtant prévues : pour l'accès aux soins, principalement, mais également pour couvrir une perte de salaire liée à la maladie, une participation aux frais pour faciliter le retour et le maintien à domicile, une aide à la réinsertion professionnelle... Ces dernières aides sont moins connues, y compris par les personnes qui pourraient en bénéficier, ce qui entraîne un renoncement aux droits important. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement prévoit d'accroître la communication envers les personnes en ALD, par quel biais et sous quel délai.